

**Service instructeur**  
Direction des Finances

1<sup>ère</sup> Commission - N° 2007 / I - 1<sup>ère</sup> / 07

**Service consulté**

REÇU A LA PRÉFECTURE

1 8 DEC. 2006

**MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES  
GESTION BUDGETAIRE**

*Résumé : Afin de répondre aux exigences de la Direction Générale de la Comptabilité Publique, la gestion budgétaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées relèvera dès le Budget Primitif 2007 d'un budget autonome géré sous le régime de l'instruction M52.*

Afin d'offrir un accès unique aux droits et prestations, à la formation et à l'emploi et de faciliter les démarches des personnes handicapées et de leur famille, la loi 2005-12 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a décidé la création, dans chaque Département, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

La Maison Départementale des Personnes Handicapées prend la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) dont le Département assure la tutelle administrative et financière. Le GIP est administré par une Commission Exécutive présidée par le Président du Conseil Général.

Les différents membres du GIP, dont le Département et l'Etat représenté par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et l'Inspection Académique concourent au fonctionnement de la MDPH.

La convention constitutive de la MDPH du Haut-Rhin a ainsi prévu la mise à disposition, par chacun de ses membres, de moyens sous forme de :

- Contribution en nature,
- Contribution financière,
- Mise à disposition de personnels,
- Mise à disposition de locaux,
- Mise à disposition de matériels,
- Mise à disposition d'outils informatiques et statistiques,
- Mise à disposition de production (études et analyses).

Ou sous toute autre forme contribuant au fonctionnement du groupement.

### **Composition du budget du groupement**

Les recettes du groupement se composent :

- Du concours financier de ses membres, du concours financier apporté au Département par la Caisse de Solidarité pour l'Autonomie, du produits des emprunts, de dons et legs, et de toute autre recette autorisée par la réglementation en vigueur.

Les dépenses du groupement comprennent :

- Les frais de personnel, les frais de fonctionnement, les frais de matériel, les frais d'investissement, ainsi que d'une manière générale toutes les dépenses que justifie l'activité de la MDPH.

### **Gestion budgétaire**

L'instruction comptable M1-5-7 applicable aux syndicats mixtes a été étendue à la gestion budgétaire des GIP-MDPH. Afin d'assurer une cohérence et une souplesse dans la gestion budgétaire confiée aux Départements, possibilité a été offerte de gérer ce budget sous le régime de la M52.

Sans dispositions plus précises, le Département a mis en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006 une comptabilité analytique permettant d'assurer le suivi budgétaire et financier de la MDPH. Ce dispositif simple de gestion permettait d'extraire les dépenses et les recettes relatives au GIP contenues dans le budget général de la collectivité.

Des précisions ont été sollicitées auprès de la Direction Générale de la Comptabilité Publique sur les modalités de gestion des budgets des MDPH. La position de la DGCP est sans équivoque, « les MDPH sont des personnes morales exerçant des activités à but non lucratif dans le secteur sanitaire et social. De ce fait, elles doivent disposer d'un budget propre distinct du budget du Département. »

Afin de répondre à ces exigences, la MDPH disposera donc dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007 d'un budget autonome, géré en M52, qui synthétisera à la fois les dépenses et les recettes jusqu'à présent contenues dans le budget principal du Département et les éléments en provenance des structures étatiques.

Cette nouvelle présentation budgétaire sera soumise au vote de la Commission Exécutive le 5 décembre prochain.

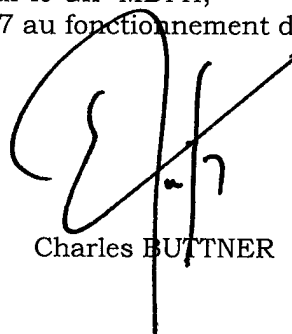
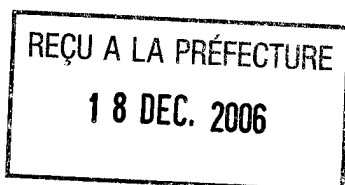
La gestion budgétaire des MDPH doit se conformer aux principes fondamentaux de la comptabilité publique définis dans le Code Général des Collectivités Territoriales. Le budget doit être présenté et voté en équilibre, les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère, sans omission, ni majoration, ni minoration.

Chaque membre du groupement contribue à l'exercice des missions de la MDPH par le versement d'une contribution financière. Pour le BP 2007, la participation du Département (coût de la mise à disposition du personnel, moyens de fonctionnement, reversement de la participation de la CNSA) s'élève à 1,2 M€.

Vous trouverez ci-joint le projet de budget 2007 de la MDPH.

Je vous prie de bien vouloir :

- prendre acte de la création d'un budget propre pour le GIP-MDPH,
- décider de contribuer à hauteur de 1,2 M€ en 2007 au fonctionnement du GIP-MDPH.



Charles BUTTNER

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU HAUT-RHIN

AGENT COMPTABLE : PAYEUR DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN

M52

BUDGET PRIMITIF  
voté par nature

ANNEE 2007

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 DEC. 2006

Demande effectuée le 09/11/2006

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		

TOTAL DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 941 020.00	1 941 020.00
TOTAL DU BUDGET	1 941 020.00	1 941 020.00

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	TOTAL DES DEPENSES REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL DES RECETTES REELLES ET MIXTES	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT				
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 941 020.00		1 941 020.00	
BUDGET	1 941 020.00		1 941 020.00	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
1) EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET		1-A
A - SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES DE L'EXERCICE	OPERATIONS REELLES	RECETTES DE L'EXERCICE
<b>EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>		
(Invs. directs)		Fonds propres d'origine externe (c/10)
Dépenses d'équipement (c/20,21,23)		(FCTVA, TLE, DGE, taxes d'urb.)
(y compris programmes)		18 Compte de liaison: affectation
		20, 21 et 23 immob. incorp. corp. ou en cours (1)
		22 Immobilisations reçues en affectation
		26 Participations et créances rattachées à des participations
		27 Autres immobilisations financières
010 RMI		010 RMI
<b>EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX</b>		Subventions d'équipement reçues (c/13)
204 Subventions d'équipement versées		Emprunts et dettes assimilées (c/16)
22 Immobilisations reçues en affectation		024 Produit des cessions d'immobilisations
45 Travaux pour le compte de tiers		45 Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte
Dépenses financières (c/16,18,26,27)		
020 Dépenses imprévues		
Autres		Autres
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>
<b>BESOIN D'AUTOFINANCEMENT:</b>		
(Dépenses réelles - Recettes réelles)		
	<b>OPERATIONS D'ORDRE (2)</b>	
040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	
041 Opérations patrimoniales (3)	041 Opérations patrimoniales (3)	
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>021 Virement de la section de fonct.</b>	
<b>AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE:</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	
(solde des opérations d'ordre de section à section = précédé du signe - si négatif)		
<b>TOTAL DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>TOTAL RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>

(1) Exceptionnellement, les comptes 21,22 et 24 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(3) Voir détails page IIIA6



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
2) BALANCE GENERALE DU BUDGET		2

**DEPENSES**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
	TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (sauf 204)(3)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (3)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (3)(6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (3)			
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION			
192	REALISATIONS POSTERIEURES AU 01/01/2001			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
3..	STOCKS ET EN-COURS			
198	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS			
45	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (4)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>			

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	383 865.00		383 865.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 087 155.00		1 087 155.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION ET REVENU MINIMUM D'ACTIVITE			
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	470 000.00		470 000.00
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>1 941 020.00</b>		<b>1 941 020.00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Hors chapitres programmes;

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir détail p. IIIA4);

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière;

(6) A utiliser dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés;

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
2) BALANCE GENERALE DU BUDGET		2

RECETTES

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORABLES (SAUF 204) (sauf 204)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION			
192	REALISATIONS POSTERIEURES AU 01/01/2001			
3...	STOCKS ET EN-COURS			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (4)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)			
	Recettes d'investissement - Total			

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION ET REVENU MINIMUM D'ACTIVITE			
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES (sauf 731)			
731	IMPOSITIONS DIRECTES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 941 020.00		1 941 020.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
	Recettes de fonctionnement - Total	1 941 020.00		1 941 020.00



- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau(1)
  - au niveau(1)
  - avec les programmes listés en page III A1
  - avec (sans) vote formel sur chacun des chapitres (2)
- La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
- La comparaison s'effectue par rapport au budget : -primitif (2)  
-cumulé (2) de l'exercice précédent
- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme
- (1) à compléter par "du chapitre" ou "de l'article".  
(2) Rayer la mention inutile.

III - VOTE DU BUDGET		III
A - 1 - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE		A

**DEPENSES**

Nature	BUDGET(S) PRECEDENT(S)	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE DU CONSEIL
<b>TOTAL</b>			
<b>Dépenses des équipements départementaux (total) (p. III A1)</b>			
- Non individualisées en programmes d'équipement			
- avec AP/CP			
- hors AP/CP			
- Individualisées en programmes d'équipement			
- avec AP/CP			
- hors AP/CP			
- 010 RMI			
- avec AP/CP			
- hors AP/CP			
<b>Dépenses des équipements non départementaux (p. III A2A3)</b>			
- avec AP/CP			
- hors AP/CP			
<b>Opérations pour compte de tiers (p. III A4)</b>			
Dépenses financières (p. III A5)			
Dont: Dépenses imprévues			
<b>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (p. III A6)</b>			

**RECETTES**

Nature	BUDGET(S) PRECEDENT(S)	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE DU CONSEIL
<b>TOTAL</b>			
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (p. III A2A3)			
010 RMI (recettes) (p. III A2A3)			
Opérations pour compte de tiers (p. III A4)			
Recettes financières (p. III A5)			
<b>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (p. III A6)</b>			

III - VOTE DU BUDGET		III
B.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE		
		B

Chapitres		BUDGET(S) PRECEDENT(S)	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE DU CONSEIL
011	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>1 941 020.00</b>	
	- avec AE/CP			
	- hors AE/CP		383 865.00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		1 087 155.00	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION ET REVENU MINIMUM D'ACTIVITE			
	- avec AE/CP			
	- hors AE/CP			
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE			
	- avec AE/CP			
	- hors AE/CP			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (hors 6586)		470 000.00	
	- avec AE/CP			
	- hors AE/CP		470 000.00	
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (1)</b>		<b>1 941 020.00</b>	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
731	IMPOSITIONS DIRECTES			
73	IMPOTS ET TAXES (hors 731)			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1 941 020.00	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION ET REVENU MINIMUM D'ACTIVITE			
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			

(1) Les recettes sont égales aux dépenses du chapitre 481

III - VOTE DU BUDGET		III
B1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		B1
DETAIL PAR ARTICLE DES CHAPITRES		

**OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	BUDGET(S) PRECEDENT(S)	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE DU CONSEIL
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>383 865.00</b>	
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT		20 000.00	
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE		30 112.00	
60613	CHAUFFAGE URBAIN		581.00	
60621	COMBUSTIBLES		20 000.00	
60622	CARBURANTS		500.00	
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN		1 000.00	
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		1 180.00	
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		2 300.00	
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		13 128.00	
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES		12 849.00	
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES		71 147.00	
6135	LOCATIONS MOBILIERES		5 962.00	
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS		10 430.00	
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES		3 813.00	
6156	MAINTENANCE		2 461.00	
616	PRIMES D ASSURANCES		30 000.00	
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE		1 800.00	
6188	AUTRES FRAIS DIVERS		1 065.00	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES		78 052.00	
6238	DIVERS		128.00	
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT		24 848.00	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		16 884.00	
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE		3 619.00	
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		25 000.00	
6288	AUTRES		7 006.00	
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>		<b>1 087 155.00</b>	
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT		1 072 152.00	
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR		15 003.00	

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé et les chapitres budgétaires correspondants.

III - VOTE DU BUDGET		III
B1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		B1

DETAIL PAR ARTICLE DES CHAPITRES

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap/ art (1)	Libellé (1)	BUDGET(S) PRECEDENT(S)	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE DU CONSEIL
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION ET REVENU MINIMUM D'ACTIVITE			
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586)		470 000.00	
65112	HANDICAPES		350 000.00	
65113	PERSONNES AGEES		120 000.00	
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES			1 941 020.00	
(A)=(011+012+014+015+016+6586+65)				

III - VOTE DU BUDGET		IR
B1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	BUDGET(S) PRECEDENT(S)	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE DU CONSEIL
66	<b>CHARGES FINANCIERES (B)</b>			
...	Calcul du 66112 (2)			
	Montant des ICNE de l'exercice = .....			
	Montant de l'exercice N-1 = .....			
67	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (C)</b>			
68	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (D)</b>			
022	<b>DEPENSES IMPREVUES (E)</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES=A+B+C+D+E</b>		<b>1 941 020.00</b>	
023	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
042	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (3)</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>			
	(=prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)			
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>1 941 020.00</b>	

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé et les chapitres budgétaires correspondants.

(2) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040

III - VOTE DU BUDGET		III
B2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		B2

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	BUDGET(S) PRECEDENT(S)	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE DU CONSEIL
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
731	IMPOSITIONS DIRECTES			
73	IMPOTS ET TAXES (sauf impôts locaux)			
	Départements dits <<surfiscalisés>> (2) :			
	Montant brut : .....			
	Compensation : .....			
	Départements dits <<surfiscalisés>> (2) :			
	Montant brut : .....			
	Compensation : .....			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		1 941 020.00	
74718	AUTRES		741 020.00	
7473	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS		1 200 000.00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
012	ATTENUATIONS DE CHARGES			
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION ET REVENU MINIMUM D'ACTIVITE			
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE			
	TOTAL GESTION DES SERVICES (A)=		1 941 020.00	
	(70+731+73+74+75+013+015+016)			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Destiner à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe

		<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
		<b>B2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - PRODUITS FINANCIERS  
ET EXCEPTIONNELS - OPERATIONS D'ORDRE**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	BUDGET(S) PRECEDENT(S)	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE DU CONSEIL
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS (B)</b>			
...	Calcul du 7622			
	Montant des ICNE de l'exercice = .....			
	Montant de l'exercice N-1 = .....			
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (C)</b>			
<b>78</b>	<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (D)</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES=A+B+C+D</b>		<b>1 941 020.00</b>	
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 941 020.00</b>	

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé et les chapitres budgétaires correspondants.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040

**IV - ANNEXES**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

FONCTIONNEMENT								
No	LIBELLE	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX	1 SECURITE	2 ENSEIGNEMENT	3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	5 ACTION SOCIALE
	<b>DEPENSES</b>							
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES							1 941 020.00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES							88 801.00
613	LOCATIONS							12 849.00
615	ENTRETIENS ET REPARATIONS							77 109.00
616	PRIMES D ASSURANCES							16 704.00
618	DIVERS							30 000.00
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE							2 865.00
623	PUBLICITES, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES							1 087 155.00
626	FRAIS DE POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS							78 180.00
628	DIVERS							41 732.00
651	AIDES A LA PERSONNE							35 625.00
	<b>RECETTES</b>							470 000.00
747	PARTICIPATIONS							1 941 020.00
								1 941 020.00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.



		IV - ANNEXES				IV
		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION				
		FONCTIONNEMENT				

No	LIBELLE	5-4 REVENU MINIMUM D'INSERTION	5-4 PERSONNES DEPENDANTES (APA)	6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 TRANSPORTS	9 DEVELOPPEMENT	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>							
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES							1 941 020.00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES							88 801.00
613	LOCATIONS							12 849.00
615	ENTRETIENS ET REPARATIONS							77 109.00
616	PRIMES D ASSURANCES							16 704.00
618	DIVERS							30 000.00
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE							2 865.00
623	PUBLICITES, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES							1 087 155.00
626	FRAIS DE POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS							78 180.00
628	DIVERS							41 732.00
651	AIDES A LA PERSONNE							35 625.00
	<b>RECETTES</b>							470 000.00
747	PARTICIPATIONS							1 941 020.00
								1 941 020.00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le cor

IV - ANNEXES		IV
SECTION D'FUNCTIONNEMENT		A 5
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
FONCTION 5 - ACTION SOCIALE		
FUNCTIONNEMENT		

(1)	Libellé	0	1	2	3	6	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES	SERVICES COMMUNS	FAMILIE ET ENFANCE	PERSONNES HANDICAPEES	PERSONNES AGEES	AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES	
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES			1 821 020.00	120 000.00		1 941 020.00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES			88 801.00			88 801.00
613	LOCATIONS			12 849.00			12 849.00
615	ENTRETIENS ET REPARATIONS			77 109.00			77 109.00
616	PRIMES D ASSURANCES			16 704.00			16 704.00
618	DIVERS			30 000.00			30 000.00
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE			2 865.00			2 865.00
623	PUBLICITES, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			1 087 155.00			1 087 155.00
626	FRAIS DE POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			78 180.00			78 180.00
628	DIVERS			41 732.00			41 732.00
651	AIDES A LA PERSONNE			35 625.00			35 625.00
				350 000.00	120 000.00		470 000.00
747	RECETTES						
	PARTICIPATIONS			1 941 020.00			1 941 020.00
				1 941 020.00			1 941 020.00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres